MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines

Le Ministre de l'Education Nationale,
La Minstre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

ARRETENT

Article 1 : Les professeurs de sport dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2026 :

1- M. BAHON André
2- M. BEL Sébastien
3- M. BERQUIER Jean-Claude
4- M. BEYSSERIE Marc
5- M. BILLON Christophe
6- Mme CASTET Laurence
7- Mme CHAM Ketty
8- M. CHATREFOUX Laurent
9- M. CLARICO Vincent
10- Mme COLSON Marie-Angeline
11- M. CROUZET Benjamin
12- Mme CURSAZ Ezzate
13- Mme FABRE Valérie
14- M. GUERIN Paul
15- M. HUBER Emmanuel
16- M. ITEMAN Marc
17- M. LE LEUCH Eric
18- M. LESFARGUES Stéphen
19- M. MARCELLIN Stéphane
20- M. PRAT Jean-Michel
21- M. ROUSSET Philippe
22- M. ROUX Patrick
23- M. SAIDI Michel
24- M. SANTIN Jacques
25- Mme THIBAUD Isabelle
26- M. TIZZONI Jean-Manuel

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23/11/2026

Pour les ministres et par délégation,
L'adjointe au sous-directeur
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Alice LEBREDONCHEL

72, rue Régnault – 75243 Paris Cedex 13